

Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Mai 2015, à 18h30, en mairie de Saint-Nazaire

Présents : Gérald MISSOUR, Hélène ORNIA, Franck ALLAINE, Bernard SCHAEFFNER, Didier AZNAR, Didier HUOT, Vincent LEVANTERI, Danielle COURRAOYE, Jean-Bernard COMBA, Diane ALLEMAND

Absents: Gabriel NEMPONT, Brigitte MARTIN.

Procurations : Imane LAHMAM à Gérald MISSOUR, Brigitte ROUVIER à Bernard SCHAEFFNER

Secrétaire de séance : Didier AZNAR

Monsieur le maire prend la parole et annonce :

« Comme suite à la démission de Madame Bernadette CHAS, par lettre recommandée avec avis de réception reçu en date du 24 avril 2015 et vu mon acceptation aux vues des raisons exposées par l'intéressée, il est nécessaire de remplacer celle-ci.

En vertu de l'article L270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit, s'opère par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Ainsi j'ai convoqué Marie-Diane ALLEMAND à ce conseil municipal afin de procéder à son installation. Je précise que celle-ci ne renonce pas de manière expresse à son mandat dans les formes prévues par l'article L2121-4 du CGCT.

Je proclame à l'assemblée son installation et l'inscrit au tableau du Conseil municipal.

Il est précisé que Madame Marie-Diane ALLEMAND a la qualité d'électeur, de contribuable et est domicilié sur la Commune. Elle est donc éligible. »

Question 1 : Désignation d'un nouveau délégué au conseil d'école

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Le délégué au conseil d'école doit participer aux conseils d'école afin d'apporter les réponses relatives à la gestion de l'établissement (travaux..), mais aussi aux questions financières.

Etait déléguée au conseil d'école Mme Bernadette CHAS et suite à une indisponibilité il est proposé de procéder à la désignation d'une nouvelle personne.

Mme Diane ALLEMAND est désignée déléguée au Conseil d'Ecole

A la majorité (2 Abstentions)

Fin de la séance : 18h34'